



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/09 du 3 mars 2026

OBJET : CCAS – ANIMATIONS SENIORS

GOUTER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 20 MAI 2026 : FIXATION D'UNE TARIFICATION POUR LES SENIORS HORS SANNOISIENS

L'an Deux Mil Vingt Six le Trois Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Dix-Neuf Février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Catherine DUPONT

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Usé de réception en préfecture
095-269501615-20260303-DE-09-2026-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20260303-DE-09-2026-DE

A.R. du 09/03/2026.....

Publié le 12/03/2026.....

Le Président

N°2026/09 du 3 mars 2026

Bernard JAMET



OBJET : CCAS – ANIMATIONS SENIORS

GOÛTER DE PRINTEMPS DU MERCREDI 20 MAI 2026 : FIXATION D'UNE TARIFICATION POUR LES SENIORS HORS SANNOISIENS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise, chaque année, un Goûter de printemps au profit des seniors sannoisiens de 65 ans et plus,

Considérant que certains seniors invités au Goûter de printemps font parfois la demande de venir accompagnés d'une personne non sannoisienne,

Considérant que ce moment de convivialité se déroulera, **le mercredi 20 mai 2026,**

Considérant le coût prévisionnel de cette action,

Considérant qu'une participation financière est demandée pour les non Sannoisiens invités,

Considérant qu'aucune participation n'est exigée des seniors sannoisiens,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : de fixer à 13€, le tarif du Goûter de printemps pour les non Sannoisiens accompagnant des seniors invités,

Article 2 : d'indiquer que les participations financières seront encaissées sur la régie activités par le régisseur du CCAS.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS